

à l'occasion, encourager nos annonceurs de préférence en se recommandant de l'UNION MÉDICALE.

En agissant ainsi, nos lecteurs sauvegardent les intérêts de leurs clients — car nous ne recommandons rien qui ne vaille, ils rendent justice à ceux qui nous encouragent, de quelque façon que ce soit, et ils permettent à notre publication de progresser en faisant, chaque année, les réformes utiles que les événements exigent, dans l'intérêt de la médecine en général et des médecins en particulier.

Quoique l'on dise, le journalisme médical, comme sa sœur la littérature, est peu rémunérateur, au Canada, et la science ne saurait se désintéresser complètement de cette question, malgré le beau dédain qu'elle affiche, quelquefois, pour tout ce qui touche au côté matériel dans l'ordre ordinaire des choses.

L'UNION MÉDICALE est, depuis 36 ans, l'organe de la profession médicale française au Canada; il a une tradition dont les directeurs actuels s'honorent, et son histoire n'est pas bientôt près de finir — du moins nous en formons le vœu!.... D'autres revues sont venues après nous, que nous sommes heureux de voir prospérer, mais nous avons des droits d'aînesse que nous tenons à faire prévaloir auprès de tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre. Nous n'avons rien négligé, au point de vue scientifique, pour tenir nos lecteurs au courant des notions modernes de la pratique médico-chirurgicale. Nos collaborateurs ne nous ont pas ménagé leur concours bienveillant et éclairé. Nous tâcherons de faire mieux encore, à l'avenir, en nous attardant davantage aux questions de pratique journalière. Nous demandons aux médecins de ne pas craindre de nous adresser les suggestions qu'ils croient bonnes et de nature à les aider dans l'exercice de leur profession. Elles seront bien accueillies.

Nous avons inauguré, il y a deux mois, une série de leçons sur le "*médecin devant la loi*." M. Marsan, avocat distingué de Montréal, a bien voulu accepter la tâche de nous éclairer en définissant, dans chaque cas, la position que nous occupons devant les tribunaux dans nos justes et légitimes revendications.

Ici, encore, nous engageons les lecteurs à nous poser des questions, et nous tâcherons de les résoudre rapidement, d'une façon claire et succincte.

Le département des *rayons X* recevra, aussi, de notre part, une attention soutenue. Nous en avons confié la direction à M. le Dr